Image not found or type unknown

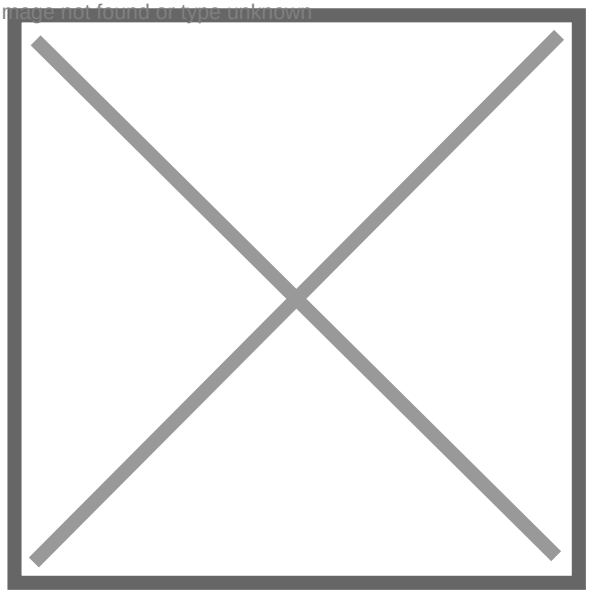

Consultation du b2 et effacement de celui ci

Par **03bruno**, le **24/01/2008** à **10:27**

Bonjour à tous et le mois de janvier n'étant pas terminée BONNE ANNEE!!!

Je désirais savoir si nous avions la possibilité de connaitre le contenu du B2 sinon comment faire pour y avoir accès et au quel cas, l'effacer ?
Je pensais me perfectionner dans le métier de la prévention et continué une activité de Sapeur Pompier Volontaire un peu plus poussée, mais si le B2 bloque, alors je vais devoir changer ma lance d'épaule...

Merci à vous
Cordialement

Par **jeetendra**, le **24/01/2008** à **10:58**

bonjours, le volet numero 2 du casier judiciaire n'est consultable que par les administrations exemple la prefecture, les particuliers n'ont pas acces à ce fichier, cordialement

Par **heuliez**, le **11/02/2008** à **18:05**

Le proprietaire (si je puis dire) du casier peut voir son numero 2 seulement c'est devant le procureur ni photocopie ni enlevement,et seuelement apres une demande aupres de ce dernier et d'un petit questionnaire a la police

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés